

Le programme d'apprentissage de l'équitation de plein air de Cheval Québec, composé de 5 niveaux de brevet, permet d'apprendre, en toute sécurité, la pratique de l'équitation de plein air et du TREC. Un brevet est remis à chaque niveau réussi et soumis à Cheval Québec. Des frais de 25 \$ s'appliquent pour l'émission du brevet de cavalier-randonneur de niveau 5.

Ce programme permet un apprentissage progressif de l'équitation de plein air et est une condition d'admissibilité pour l'obtention de la certification d'accompagnateur de randonnée équestre, de guide et de formateur.

Seuls les formateurs en équitation de plein air certifiés par Cheval Québec sont en mesure d'évaluer le cavalier en vue de l'obtention du brevet. Vous trouverez la liste des formateurs certifiés par Cheval Québec sur le site Internet www.cheval.quebec

Objectifs du brevet de cavalier-randonneur Niveau 5

Le Niveau 5 du programme d'apprentissage en équitation de plein air permet au pratiquant de confirmer ses habiletés techniques en équitation de plein air. Il acquiert des notions spécifiques concernant les pratiques équestres en plein air, les comportements équins et la santé du cheval.

Le pratiquant peut passer son brevet de cavalier-randonneur niveau 5 lorsqu'il est en mesure de :

- Préparer une sortie à cheval de façon autonome ;
- Appliquer efficacement les techniques équestres du niveau 5 du brevet de cavalier randonneur
- Mettre en pratique les techniques équestres de randonnée lors de ses sorties (Parcours en terrain varié et Maîtrise des allures) ;
- Démontrer sa compétence lors des déplacements avec un cheval en main en terrain varié (formation [Entraînement](#)) ;
- Pratiquer les interventions pertinentes en cas de premiers soins équins (formation [Soins équins d'urgence](#)) ;
- Pouvoir retirer un fer et / ou poser et ajuster une hipposandale (Formation [Maréchalerie de secours](#)) ;
- Démontrer son respect et sa compréhension de l'intégrité physique du cheval lors de ses décisions (formation [Régie d'écurie](#)) ;
- Connaître les soins préventifs nécessaires pour conserver la santé du cheval
- Anticiper les comportements de sa monture afin d'éviter les incidents ;
- Utiliser une carte topographique et une boussole (formation [Topographie et orientation](#)) ;
- Participer à une sortie en sentier balisé de deux (2) jours avec compétence ;
- Avoir une connaissance de base de la réparation des équipements ;
- Faire preuve d'une attitude positive en tout temps.

Le détenteur du brevet de cavalier-randonneur niveau 5 est un cavalier qui peut participer à des sorties à cheval en plein air de façon autonome, responsable et sécuritaire. Il possède les bases de connaissance lui permettant de choisir une spécialisation. Il peut également participer à des activités de TREC.

Habillement

Le candidat doit porter les vêtements sécuritaires pour la pratique de l'équitation d'extérieur : le casque protecteur fabriqué à des fins exclusives pour la pratique équestre (équitation et attelage) et certifié aux termes des normes établies par l'un des organismes suivants : ASTM (*American Society for Testing Materials*) ; SEI (*Safety Equipment Institute, Inc.*) ; BSI/BS EN (*British Standards Institution*) ; EN (normes de l'Union européenne) ; AS/NZS (normes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande). La botte d'équitation ou le bottillon à petits talons sont obligatoires.

Conditions pour obtenir le brevet de cavalier-randonneur Niveau 5

- Être membre de Cheval Québec ;
- Il est recommandé d'avoir à son actif
 - un minimum de 90 heures cumulées de balade en sentiers, s'il n'est pas détenteur du brevet de cavalier-randonneur niveau 4;
 - un minimum de 20 heures cumulées de balade en sentiers, s'il est détenteur du brevet de cavalier-randonneur niveau 4
- Avoir réussi les évaluations pratiques et théoriques

Évaluation

Les éléments d'apprentissage du brevet de cavalier-randonneur niveau 5 sont évalués de façon progressive par un formateur reconnu par Cheval Québec. La réussite des examens théorique (avec une note de 70 % et plus) et pratique, est requise pour obtenir le brevet.

Lors de l'examen pratique, le candidat devra :

- Réussir l'ensemble des épreuves techniques définies dans l'évaluation pratique ;
- Participer à une promenade à cheval de 2 heures ou plus, de façon autonome avec un itinéraire tracé (Parcours d'orientation et de régularité) ;
- Démontrer un comportement responsable et sécuritaire tout au long de son apprentissage et spécifiquement lors de l'examen ;
- Démontrer une attitude positive face à l'environnement humain, animal et écologique ;

Officialiser la réussite

Pour officialiser la réussite du brevet de cavalier-randonneur Niveau 5, le formateur / évaluateur doit retourner par courriel à Cheval Québec, à l'attention de l'agente administrative, service aux membres (adhesions@cheval.quebec)

- Le relevé d'examen de cavalier-randonneur, dûment rempli ;
- Le paiement de 25 \$ à l'ordre de Cheval Québec

À la réception des documents complétés et signés, le dossier est traité dans un délai de 30 jours. Le brevet sera transmis par la poste, au candidat ou au formateur, officialisant le niveau de réussite.

Coordonnées

Cheval Québec
Agente administrative – Services aux membres
Tél. : 514 252-3053 / 1 866 575-0515 poste 3566
Télec. : 514 252-3068
adhesions@cheval.quebec